COMMUNIQUE DE L'ETAT-MAJOR GENERAL DE LA FORCE DE DEFENSE NATIONALE DU BURUNDI

I. L'Etat-Major Général de la Force de Défense Nationale du Burundi communique aux personnes désirant entrer à **la Force de Défense Nationale du Burundi dans la catégorie des sous-officiers** qu'il procèdera à l'inscription des candidats aux chefs-lieux de **leurs provinces d'origine** à partir de lundi **le 14/10/2024 jusqu'au jeudi le 31/10/2024**. Les candidats intéressés seront reçus à l'inscription tous les jours ouvrables de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

II. CRITERES D'ADMISSION A L'INSCRIPTION :

1. Etre de nationalité burundaise ;
2. Avoir l'âge compris entre 18 ans et 25 ans ;
3. Etre volontaire ;
4. Etre apte physiquement ;
5. Avoir réussi le concours de la 9eme Année de l'Ecole Fondamentale. Les candidats qui ont réussi l'examen d'Etat ne seront pas admis à l'inscription ;
6. Justifier de bonnes conduite, vie et mœurs ;
7. Ne pas avoir été condamné à une peine de servitude pénale ;
8. Ne pas avoir appartenu à la Force de Défense Nationale du Burundi ou à la Police Nationale du Burundi et ne pas avoir été révoqué de la Fonction Publique ;
9. Etre célibataire sans enfant et accepter de le rester pendant toute la durée de la formation ainsi que pendant trois (03) ans après cette formation.

III. DOCUMENTS EXIGES A L'INSCRIPTION :

1. Une photocopie de la Carte Nationale d'Identité ;
2. Une attestation de naissance ou un extrait d'acte de naissance ;
3. Une attestation d'état civil ;
4. Une attestation d'identité complète ;
5. Un certificat d'aptitude physique délivré par un médecin du Gouvernement ;
6. Une attestation de réussite et un relevé des résultats au concours national d'admission à l'enseignement post fondamental.
7. Une attestation de participation à l'Examen d'Etat (pour ceux qui n'ont pas réussi à l'Examen d'Etat) ;
8. Une attestation de bonnes conduite, vie et mœurs ;
9. Un extrait du casier judiciaire ;
10. Quatre (04) photos passeport.

IV. CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATS A RETENIR :

1. Réussir les tests intellectuel et physique.
2. Etre déclaré apte par le Service Santé de la Force de Défense Nationale du Burundi.

V. Les candidats inscrits doivent se présenter aux chefs-lieux des provinces d'origine samedi **le 16/11/2024** à 7h00 du matin, munis de la Carte Nationale d'Identité et du matériel pour passer les tests de **Mathématiques et Français**. Le jour du test physique leur sera communiqué ultérieurement.

VI. Le communiqué est affiché aux chefs-lieux des provinces et des communes.

VII. Pour toute autre information, téléphoner aux numéros: 72402632, 68080404; 61115966, 76394827.

N.B. : **Toute tricherie découverte, même après la formation, sera sanctionnée par un renvoi immédiat de la Force de Défense Nationale du Burundi et traduite devant la justice. La Force de Défense Nationale du Burundi se réserve le droit de poursuivre devant la justice toute personne complice dans cette tricherie.**

Le Chef de la Force de Défense Nationale du Burundi

Prime NIYONGABO
Général